

Règlement de l'ESBV

Direction

Salle des maîtres

direction@esbv.info

Tél. 032 / 489 16 32

Tél. 032 / 489 16 47

Page 1 sur 4

L'ESBV est un lieu d'étude et d'apprentissage de la vie en collectivité qui requiert le respect de certaines règles.

Chaque élève est donc tenu de se conformer au règlement suivant :

TENUE VESTIMENTAIRE

- porter un habillement décent et approprié au cadre scolaire (pas d'inscription à caractère raciste, sexiste, sexuel, religieux, politique, pas de mini-short, pas de décolleté plongeant ni de nombril visible, ...).
- enlever les capuchons et les couvre-chefs dans le bâtiment.
- déposer les accessoires (couvre-chefs, besaces, bananes, ...) dans les casiers.

APPAREILS

- débrancher et ranger tout appareil électronique et appareil connecté à l'entrée du périmètre et le déposer ensuite dans le casier.

EXTERIEUR DU BATIMENT

- rester dans le périmètre scolaire durant les pauses.
- mettre les déchets à la poubelle en veillant au tri.
- respecter le bâtiment et le matériel du préau.
- posséder et consommer du tabac, des boissons alcoolisées et énergisantes ou des drogues est interdit.
- avoir un comportement violent est interdit.
- utiliser uniquement le terrain de sport pour les boules de neige et les jeux de balle.

INTERIEUR DU BATIMENT

- se déplacer dans le calme et sans précipitation (pas de cri, bousculade, obstruction, bagarre, course, «jeu violent»).
- ne pas utiliser de rollers, trottinette, planche à roulettes, de ballon ou autre jouet. De tels objets restent dehors ou sont rangés dans les casiers.
- entrer et sortir par le chemin le plus court.
- attendre devant la salle de classe de la leçon suivante lors des petites pauses.
- attendre la sonnerie pour entrer dans le bâtiment, excepté à 07h50.
- rester à l'extérieur pendant la durée des grandes pauses, y compris après les leçons d'éducation physique.
- ne pas s'attarder dans le bâtiment en fin de journée.
- ne pas mâcher de chewing-gum dans le bâtiment.

LA CLASSE

- être prêt pour la leçon lorsqu'il sonne (matériel dans le banc ou sur le banc).
- porter des pantoufles en classe.
- prendre soin du matériel, ranger les feuilles de manière qu'elles ne se chiffonnent pas ; garder le porte-documents bien ordonné (contrôle de temps en temps).
- ne pas se balancer sur sa chaise.
- ne pas jeter le matériel sur le banc (bruit inutile).
- se conformer aux consignes données par l'enseignant.
- ne pas quitter sa place sans autorisation.
- ne pas transmettre du matériel à un camarade en le lui lançant.
- ne rien dessiner sur le banc.
- ne pas consommer de nourriture ou de boisson en classe (les bouteilles d'eau fermées sont acceptées).

MATERIEL

- recouvrir, étiqueter et maintenir propres livres, cahiers, classeurs, carnet de devoirs mis à disposition par l'école (pas de graffitis ou autres annotations). Le matériel perdu ou abîmé sera remplacé aux frais de l'élève.
- rendre ou ranger en parfait état le matériel commun mis à disposition pendant les cours (livres, atlas, instruments, outils, appareils, équipements sportifs,...).
- manipuler avec soin et maintenir propre le mobilier scolaire, pas de tags ni de dégradations (tables, chaises, casiers, tableaux).
- prendre soin de ses affaires privées (sac d'école, pantoufles, trousse,...) et respecter celles de ses camarades.

**L'élève qui ne se conforme pas à ces règles
s'expose à des sanctions.**

**Des dérogations peuvent être accordées à titre
exceptionnel par un-e enseignant-e.**